

# À Mayotte, comme en métropole, les Gilets jaunes cible prioritaire...



Enfin ! Il est un domaine où Mayotte semble vraiment s'aligner sur la métropole...

Mais oui ! Nous y sommes !

Les Gilets jaunes à Mayotte sont réprimés tout comme en métropole ! Ceux qui suivent, tout comme votre serviteur, quotidiennement l'actualité de notre cent-unième département français, n'auront pas manqué de relever le fait suivant (information relevée le 8 janvier 2019 sur divers sites). Laurent CHAILLOU, professeur d'anglais à Mayotte, est venu en cours les 6 et 7 décembre 2018 avec un gilet jaune.

On lit que le professeur en question, déjà sanctionné par son établissement, a été pour le moins rappelé à l'ordre, et ce dans les délais les plus brefs, par l'académie de Mayotte, en vertu des dispositions (prière de ne pas ironiser) de « l'article 11 de la charte sur la laïcité ».

Laurent CHAILLOU qui est administrateur d'un groupe « Facebook » local de soutien au mouvement social, se défend en arguant : « On nous parle de devoir de réserve. Mais techniquement parlant, je n'ai rien dit ».

Comment ne pas rapprocher cette information de celle, toujours à propos de l'enseignement à Mayotte, parue le 12 novembre 2018 sous la rubrique Actualités Éducation « Manifestation à Sada contre un professeur de lycée ».

Des parents d'élèves du lycée de Sada ont manifesté leur mécontentement. Selon Anli MADI du parti Rassemblement national de Mayotte : « la colère cible un professeur de lycée. Ce dernier d'origine africaine, qui possède un diplôme d'avocat, a été recruté comme professeur de philosophie au lycée de Sada ». Selon les élèves qui ont rapporté les faits à leurs parents, l'enseignant contractuel « insulterait sans cesse les Mahorais et conteste constamment l'appartenance de Mayotte à la France ».

Question préalable : a-t-il seulement été rappelé à l'ordre ?

Ou alors, est-ce à dire qu'il apparaît infiniment plus grave de manifester son soutien au mouvement des Gilets jaunes que d'œuvrer à la dislocation de notre pays et de traumatiser nos jeunes compatriotes du département le plus déshérité de France ?

En ce qui me concerne, j'estime qu'il appartient aux parlementaires français (à commencer par ceux de Mayotte) et à tous les patriotes français de suivre de très près ces deux affaires, et d'interroger qui de droit sur le sujet d'une bien étrange disparité de traitement de deux enseignants d'une même académie.

Colmar, le 15 janvier 2019

**Jean-Michel WEISSGERBER**